



## DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS - DICRIM





# DÉFINITION DU RISQUE MAJEUR

## QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

**C'**est la conjonction d'un aléa (naturel ou technologique) avec des enjeux humains qui crée une menace pour l'homme et son environnement direct.

**ALÉA (naturel ou technologique) + ENJEUX (humains, biens)  
= RISQUE**

2 critères caractérisent le risque majeur :

- ✓ **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes ;
- ✓ **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

## QUELS SONT LES RISQUES MAJEURS ?

Les différents types de risques majeurs, auxquels chacun de nous peut être exposé sur son lieu de vie, de travail ou de vacances, sont regroupés en 2 familles principales :

- ✓ **les risques naturels** : inondation, mouvements de terrains, sismique, feu de forêts, avalanche, minier, radon.
- ✓ **les risques technologiques** : industriels, nucléaire, rupture de barrage, transport de marchandises dangereuses, secteurs d'information sur les sols pollués...

« Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes...) non traités dans ce dossier. »

CE QUI CONCERNE PONT-ÉVÊQUE

## Les risques qui concernent Pont-Évêque :

- ✓ Inondation
- ✓ Mouvement de terrain (chute de blocs)
- ✓ Sismique
- ✓ Radon
- ✓ Nucléaire
- ✓ Transport de matières dangereuses (par canalisations)

# LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Consultez le site de la Commune :  
[www.ville-pont-veque.fr](http://www.ville-pont-veque.fr)

**P**our faire face à tous ces événements (risques majeurs), la Commune a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), consultable à la mairie. C'est un document opérationnel permettant d'organiser les services de la collectivité en cas d'événements majeurs.

## Ce document définit précisément :

- ✓ les procédures de vigilance et d'alerte qui permettent d'activer le PCS : déploiement des moyens communaux, information et alerte de la population, accueil des sinistrés...
- ✓ l'organisation communale de gestion de crise : direction des opérations de secours, rôle des services communaux en termes de coordination et d'action...
- ✓ des outils opérationnels : inventaire des moyens matériels, annuaires, carte d'action...

## Le signal d'alerte

**Qui donne l'alerte ?** Elle sera donnée par la collectivité ou les services de secours (signal national d'alerte, porte-à-porte, site Internet de la Ville).

**Que faire en cas d'alerte ?** Dès l'alerte donnée, écoutez la radio (France Bleu Isère sur 101.8 Mhz), consultez le site Internet de la Commune, afin de connaître les consignes à suivre.

## Le fonctionnement de la sirène

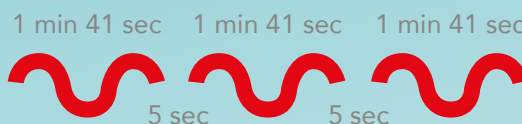
Une sirène d'alerte est installée sur l'école Françoise Dolto en centre-ville.

À SAVOIR : LA SIRÈNE EST TESTÉE TOUS LES 1<sup>ERS</sup> MERCREDIS DU MOIS.

# SIGNAL NATIONAL D'ALERTE



Il est commun à tous les types de risques : un son montant et descendant composé de trois fois 1 minute et 41 secondes séparées par un intervalle de 5 secondes. Elle vous signale un danger imminent ; il faut alors se mettre à l'abri dans un bâtiment en dur et se tenir informé du comportement à adopter.



**Fin de l'alerte** : son continu de 30 secondes



30 sec



# LE RISQUE D'INONDATIONS

## Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone

La commune de Pont-Évêque est concernée par trois types d'inondations :

- ✓ Le débordement des rivières de la Gère et la Véga,
- ✓ Les inondations en pieds de versants sont aussi récurrentes, notamment lors des forts épisodes orageux. Cela touche principalement les zones de la Carra, la Viallière, les Plantées, Monplaisir et la Révollée,
- ✓ Le ruissellement de versant et le ravinement qui touchent la RD 75 dans le secteur situé en aval de trois combes qui drainent les eaux de ruissellement.

## Des mesures déjà prises par la Municipalité

- ✓ Construction de busage pour canaliser les eaux de ruissellement,
- ✓ Entretien des cours d'eau et surveillance renforcée en cas de montée des eaux,
- ✓ Réalisation, par les services de l'État, en collaboration avec la Mairie, du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) datant de 2006,
- ✓ Prise en compte des zones inondables dans le Plan d'Occupation des Sol (POS / PLU),
- ✓ Réalisation d'études hydrauliques au niveau de la Gère et de la Véga.

# CONSIGNES DE SÉCURITÉ

## AVANT L'ÉVÉNEMENT



Surélever le mobilier



Couper gaz et électricité



Avoir une réserve d'eau potable

## PENDANT L'ÉVÉNEMENT



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux



Ne pas téléphoner pour laisser les lignes libres pour les secours



Se mettre à l'abri et si possible monter à l'étage

## PENDANT L'ÉVÉNEMENT



Ne pas rester dans vos véhicules



Ne pas boire l'eau du robinet



Écouter la Radio : France Bleu Isère (Fréquence 101.80 Mhz)

## APRÈS L'ÉVÉNEMENT



Aérer et désinfecter les pièces de votre habitation



Ne rétablir l'électricité que si l'installation est complètement sèche



Chauffer dès que possible



Ne pas s'aventurer dans une zone inondée



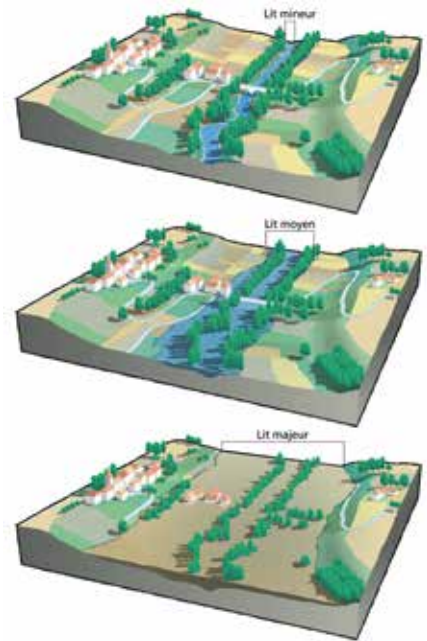
# LE RISQUE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

**Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol.**

**P**ont-Évêque peut être touchée par des mouvements de terrains au nord de la commune, au sommet de la combe des Plantées où quelques habitations sont situées dans des zones d'aléa moyen.

La commune est également concernée par des chutes de blocs au niveau du secteur de CANNANE et du hameau de la RÉGLANE. Des blocs de plusieurs mètres cubes peuvent ainsi tomber sur la RD75.

Ce secteur est particulièrement concerné par ce risque, notamment lors des périodes de dégels ou de fortes précipitations.



## Des mesures déjà prises par la Municipalité

- ✓ Travaux de confortement dans les zones dangereuses,
- ✓ Réalisation, par les services de l'État, en collaboration avec la Mairie, du PPRN datant de mai 2006,
- ✓ Prise en compte de ces zones dans le Plan d'Occupation des Sol (POS).

# CONSIGNES DE SÉCURITÉ

## AVANT L'ÉVÉNEMENT



Repérer les chemins d'évacuation, les abris potentiels

## PENDANT L'ÉVÉNEMENT



Évacuer les bâtiments



Fuir latéralement les zones dangereuses



Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches

## PENDANT L'ÉVÉNEMENT



Ne pas revenir sur ses pas



Ne pas aller chercher ses enfants à l'école : les enseignants s'en chargent



Éviter de téléphoner



Écouter la Radio : France Bleu Isère (Fréquence 101.80 Mhz)

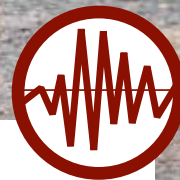
## APRÈS L'ÉVÉNEMENT



Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé



Ne pas s'aventurer dans une zone sinistrée



# LE RISQUE SISMIQUE

**Un séisme est une vibration du sol causée par une fracture brutale des roches profondes.**

Il se caractérise par :

- ✓ Son foyer : point de départ du séisme,
- ✓ Sa magnitude : énergie libérée par celui-ci,
- ✓ Son intensité : elle mesure les dégâts provoqués,
- ✓ La fréquence et la durée des vibrations,
- ✓ La faille qu'il provoque : elle peut se propager jusqu'en surface.
- ✓ Les répliques : secousses suivant le 1<sup>er</sup> séisme.



## SITUATION

La France a été classée selon 5 zones de sismicité de très faible à forte (croissante de 1 à 5). **La commune de Pont-Évêque est classée en zone de sismicité modérée (zone 3).**

## AVANT L'ÉVÉNEMENT



Repérer les points de coupures du gaz, de l'eau, de l'électricité

## PENDANT L'ÉVÉNEMENT



Se mettre à l'abri



Écouter la radio



Respecter les consignes données

## APRÈS L'ÉVÉNEMENT

Après la 1<sup>ère</sup> secousse, se méfier des répliques. Il peut y avoir plusieurs secousses

# CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### LES RÉFLEXES QUI SAUVENT :

#### PENDANT



Abritez-vous sous un meuble solide



Éloignez-vous des bâtiments et des zones instables

#### APRÈS



Coupez l'électricité et le gaz



Évacuez le bâtiment



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ne téléphonez pas (sauf urgence), libérez les lignes pour les secours



Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme ni étincelle



# LE RISQUE RADON

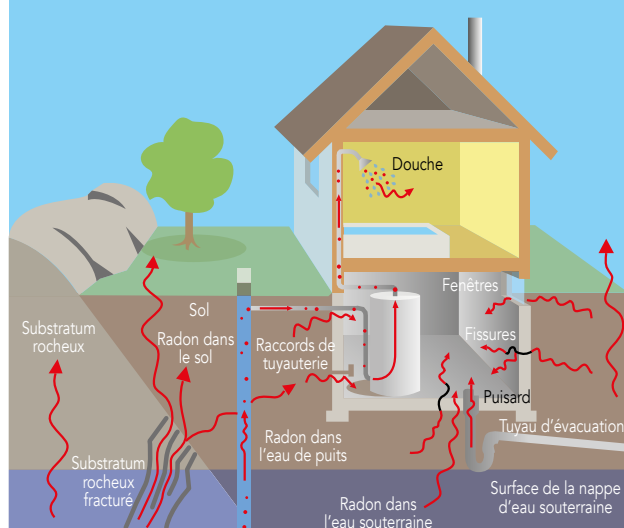
**Le radon provient de la dégradation de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre. Il est présent partout à la surface de la terre en quantité variable en fonction des matériaux présents dans le sous-sol.**

**L**e risque Radon provient du risque sur la santé liée à l'inhalation du radon, gaz radioactif présent naturellement dans l'environnement, inodore et incolore. Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées. Le radon est un cancérigène pulmonaire certain pour l'homme.

## SITUATION

Les communes françaises ont été réparties en 3 zones (de 1 à 3). La zone 1 étant la zone à potentiel radon faible. La commune de Pont-Évêque est classée en **zone 3 : zone à potentiel radon significatif.**

## COMMENT LE RADON S'INTRODUIT-IL DANS MA MAISON ?



« Reproduction autorisée par Ressources naturelles Canada 2008, avec la permission de la Commission géologique du Canada »

# CONSIGNES DE SÉCURITÉ

## COMMENT RÉDUIRE L'EXPOSITION AU RADON DANS SON HABITATION ?



## Des solutions techniques existent pour réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ Aérer quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour ;
- ✓ Ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air, quand elles existent, et les nettoyer régulièrement ;
- ✓ Veiller à l'entretien régulier du système de ventilation, quand il existe, et à changer les filtres régulièrement.



# LE RISQUE NUCLÉAIRE



## Extension du Plan Particulier d'Intervention autour de la centrale nucléaire de Saint-Alban-du-Rhône.

Chaque foyer et établissement recevant du public (écoles, collectivités, entreprises, administrations, etc.) situé dans le rayon de 10 à 20 km autour de la centrale nucléaire de Saint-Alban-du-Rhône a reçu un courrier officiel accompagné d'un dépliant d'information. Ce courrier leur a permis de **retirer gratuitement des comprimés d'iode dans les pharmacies participantes** (liste sur [www.distribution-iode.com](http://www.distribution-iode.com)).

**N° Vert (appel gratuit) : 0 800 96 00 20**

### COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

Les situations d'urgence radiologique, qui découlent d'un incident ou d'un accident risquant d'entraîner une émission de substances radioactives ou un niveau de radioactivité susceptibles de porter atteinte à la santé publique, incluent ainsi :

- ✓ les situations d'urgence survenant sur une installation nucléaire de base (INB),
- ✓ les accidents de transport de substances radioactives,
- ✓ les situations d'urgence survenant dans le domaine du nucléaire de proximité.

### POURQUOI UNE ALERTE NUCLÉAIRE ?

L'alerte est déclenchée quand un événement dans une centrale nucléaire est susceptible d'entraîner des rejets radioactifs et d'avoir des conséquences sur la population présente à proximité.

### COMMENT SERIONS-NOUS PRÉVENUS EN CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE ?

La sirène diffuse le signal national d'alerte commun à tous les types de risques : **un son montant et descendant, composé de trois séquences d'1 minute et 41 secondes séparées par un intervalle de 5 secondes.**



Elle vous signale un danger imminent, il faut alors se mettre à l'abri dans un bâtiment en dur et se tenir informé du comportement à adopter.

# CONSIGNES DE SÉCURITÉ

## QUE FAIRE EN CAS DE RISQUES NUCLÉAIRES 6 RÉFLEXES POUR BIEN RÉAGIR



Je me mets rapidement à l'abri dans un bâtiment



Je me tiens informé(e)



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école



Je limite mes communications téléphoniques



Je prends de l'iode dès que j'en reçois l'instruction



Je me prépare à une éventuelle évacuation

*Découvrez une vidéo sur les réseaux sociaux vous rappelant les bons réflexes en cas d'alerte nucléaire*



# LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



**Le transport de matières dangereuses s'effectue en surface (routes, autoroutes, voies ferrées) ou en sous-sol (canalisation - gazoduc, oléoduc).**

La commune de Pont-Évêque est concernée par deux transports de matières dangereuses qui s'effectuent :

- ✓ **par canalisations** : présence de trois canalisations souterraines exploitées par la SPMR, GRT Gaz et AIR LIQUIDE,
- ✓ **par voie routière** (transporteurs) au niveau de la RD 75C et RD 75.

## Des mesures déjà prises par la Municipalité

- ✓ Réglementation rigoureuse spécifique au transport de matières dangereuses,
- ✓ Surveillance régulière de la canalisation et servitude d'utilité publique liées à sa présence (se renseigner auprès de la mairie pour tous travaux dans la zone concernée),
- ✓ Plans de Secours Spécialisés réalisés par le Préfet.








# CONSIGNES DE SÉCURITÉ



## SI ACCIDENT ROUTIER :

- ✓ Donnez l'alerte (pompiers 18, police ou gendarmerie 17) en précisant le lieu exact et si possible le code de danger jaune sur un véhicule de transport,
- ✓ S'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie. Ne devenez pas une victime en touchant le produit et/ou en vous approchant,
- ✓ Si un nuage toxique vient vers vous, évacuez les lieux rapidement,
- ✓ Se protéger les voies respiratoires (avec un chiffon humide si possible).

## SI ACCIDENT SUR CANALISATIONS :

-  Mettez-vous à l'abri. Restez chez vous ou rentrez dans le bâtiment le plus proche, fermez les portes et les fenêtres et arrêtez les ventilations
-  Ne pas rester sur place
-  Ne fumez pas
-  Ne provoquez ni flamme ni étincelle
-  N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux
-  Ne téléphonez pas à proximité d'une fuite de gaz
-  Écoutez la radio : France Bleu Isère (Fréquence 101.80 Mhz)

# LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

## ALERTE CANICULE



Une canicule est une période de forte chaleur où les températures restent élevées de nuit comme de jour.

### Des mesures déjà prises par la Municipalité

Le CCAS décline tous les ans le dispositif ci-dessous conformément à la réglementation en vigueur, et aux éléments fournis par la Préfecture.

### LE DISPOSITIF NATIONAL

CANICULE INFO SERVICE : 0 800 06 66 66



#### Niveau 1 - veille saisonnière



- ✓ **Couleur verte** : veille saisonnière sur la carte de vigilance météorologique.
- ✓ Ce niveau est activé automatiquement du 1<sup>er</sup> juin au 31 août de chaque année et peut être étendu en cas de chaleur précoce ou tardive.
- ✓ Vérification des dispositifs opérationnels, mise en place d'une surveillance météorologique et sanitaire, dispositif et ouverture de la plateforme.

#### Niveau 2 - avertissement chaleur



- ✓ **Couleur jaune** : phase de veille renforcée permettant de renforcer des actions de communication locales et ciblées (en particulier les veilles de week-end et de jour férié).

#### Niveau 3 - alerte canicule



- ✓ **Couleur orange** : le niveau prend en compte, le cas échéant, la situation locale (niveau de pollution, facteurs populationnels de type grands rassemblements, etc.) et les indicateurs sanitaires en lien avec les Agences Régionales de Santé (ARS).
- ✓ Le Préfet prend toutes les mesures adaptées dans le cadre du Plan de Gestion d'une Canicule Départemental (PGCD).
- ✓ À ce niveau, des actions de prévention et de gestion sont mises en place : hydratation, mise à l'abri de la chaleur, déclenchement des « plans bleus » dans les établissements accueillant des personnes âgées ou handicapées, mobilisation de la permanence des soins ambulatoires, des Services de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD), et des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), activation par la Mairie du registre communal avec aide aux personnes âgées et handicapées isolées inscrites.

#### Niveau 4 - mobilisation maximale



- ✓ **Couleur rouge** : ce niveau correspond à une canicule avérée exceptionnelle, très intense et durable, avec apparition d'effets collatéraux dans différents secteurs (sécheresse, approvisionnement en eau potable, saturation des hôpitaux ou des pompes funèbres, panne d'électricité, feux de forêts, nécessité d'aménagement du temps de travail ou d'arrêt de certaines activités...).
- ✓ Ce niveau nécessite une mobilisation maximale et une coordination de tous les services (État, Département, Mairie et Services de Secours).

# GLOSSAIRE ET INFORMATIONS UTILES

**BASSIN DE RISQUES** : C'est la zone géographique toute entière concernée par le phénomène aléatoire à étudier (ex : bassin versant)

**CIC** : Cellule Interministérielle de **C**rise

**GRT GAZ** : **G**estionnaire du **R**éseau et **T**ransport **G**az

**ORSEC** (plan) : **O**rganisation des **S**ervices de **S**ecours

**PCS** : Plan **C**ommunal de **S**auvegarde

**PPRN** : Plan de **P**révention des **R**isques **N**aturels

**POS** : Plan d'**O**ccupation des **S**ols

**SDIS** : **S**ervice **D**épartemental d'**I**ncendie et de **S**ecours

**RD** : Route **D**épartementale

**SPMR** : **S**ociété du **P**ipeline **M**éditerranée **R**hône

**TMD** : **T**ransport de **M**atières **D**angereuses

## Pour aller plus loin :

[www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques/Plans-Communaux-de-Sauvegarde-et-DDRM](http://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques/Plans-Communaux-de-Sauvegarde-et-DDRM)

## Centre d'information pour la prévention des risques majeurs :

<https://www.cypres.org/Default/dicrim-type.aspx>

**PRÉFECTURE** : 04 76 60 34 00

**SITE INTERNET MÉTÉO** : [france.meteofrance.com](http://france.meteofrance.com)

**SITE VIGILANCE CRUE** : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

**FRANCE BLEU ISÈRE** : Fréquence 101.80 Mhz

## POUR SE PRÉPARER AU MIEUX FACE AUX RISQUES :

- ✓ Avoir un poste de radio à pile
- ✓ Avoir une lampe torche à disposition
- ✓ Avoir une réserve d'eau potable et de la nourriture
- ✓ Avoir sous la main ses papiers personnels
- ✓ Avoir une trousse d'urgence
- ✓ Avoir des vêtements et des couvertures accessibles rapidement

## POUR EN SAVOIR PLUS,CONSULTEZ À LA MAIRIE :

- ✓ Le **PPRN** (Plan de Prévention des Risques)
- ✓ Le **PCS** (Plan Communal de Sauvegarde)

# NUMÉROS D'URGENCE

## DÉPANNAGE

**GRDF (gaz)** : 0800 47 33 33

**ENEDIS (électricité)** : 09 72 67 50 69

**ORANGE (télécom)** : 10 13

**POMPIERS** : 18 OU 112

**SAMU** : 15 OU 112

**POLICE** : 17 OU 112



## Ville de **PONT - EVEQUE**

Mairie de Pont-Évêque  
1, place Claude Barbier - BP 50057  
38783 PONT-EVÊQUE CEDEX  
Service accueil : 04 74 57 28 80  
Service technique : 04 74 57 28 81  
CCAS : 04 74 57 28 82  
[www.ville-pont-eveque.fr](http://www.ville-pont-eveque.fr)  
Mail : [mairie@ville-pont-eveque.fr](mailto:mairie@ville-pont-eveque.fr)  
f @PontEveque38

Horaires d'ouverture au public :  
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h  
Le 1<sup>er</sup> samedi du mois de 9 h 15 à 11 h 30